

**Centrale nucléaire de Dampierre
45570 Dampierre-en-Burly**

**Document rédigé le :
30 août 2012**

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS SUR LA COMMUNE

- **Risques identifiés par la base Gaspar** : Inondation - Mouvement de terrain - Nucléaire - Transport de marchandises dangereuses
- **Sismicité** : zone 1 – aléa très faible
- **Risques soumis à PPR** :
PPR Inondation de la Loire (Val de Sully) approuvé le 08/10/2001.

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS SUR LA CENTRALE

- **Risques majeurs** : **inondations rapides par rupture de digue, remontée de nappe**

SOMMAIRE

- Localisation sur photographie aérienne et plan cartographique
- Localisation de la centrale au regard du zonage des risques définis par les documents réglementaires
- Localisation de la centrale au regard du risque de remontée de nappe

AVERTISSEMENT

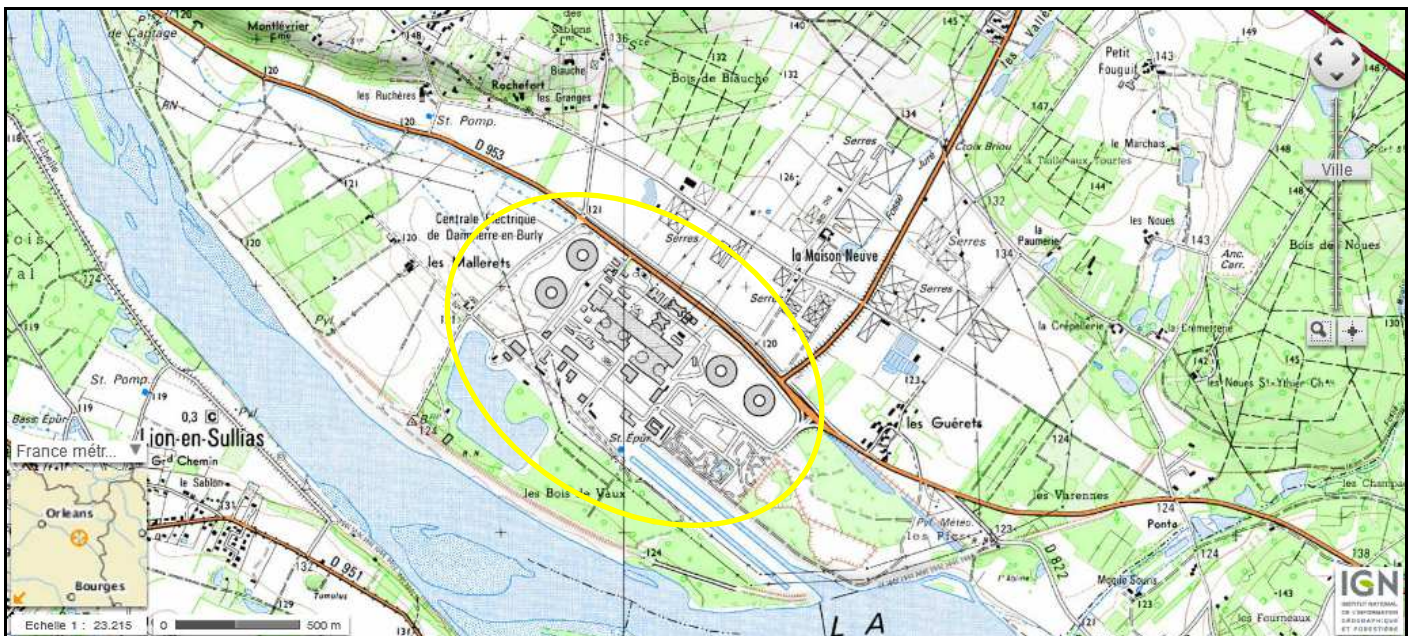
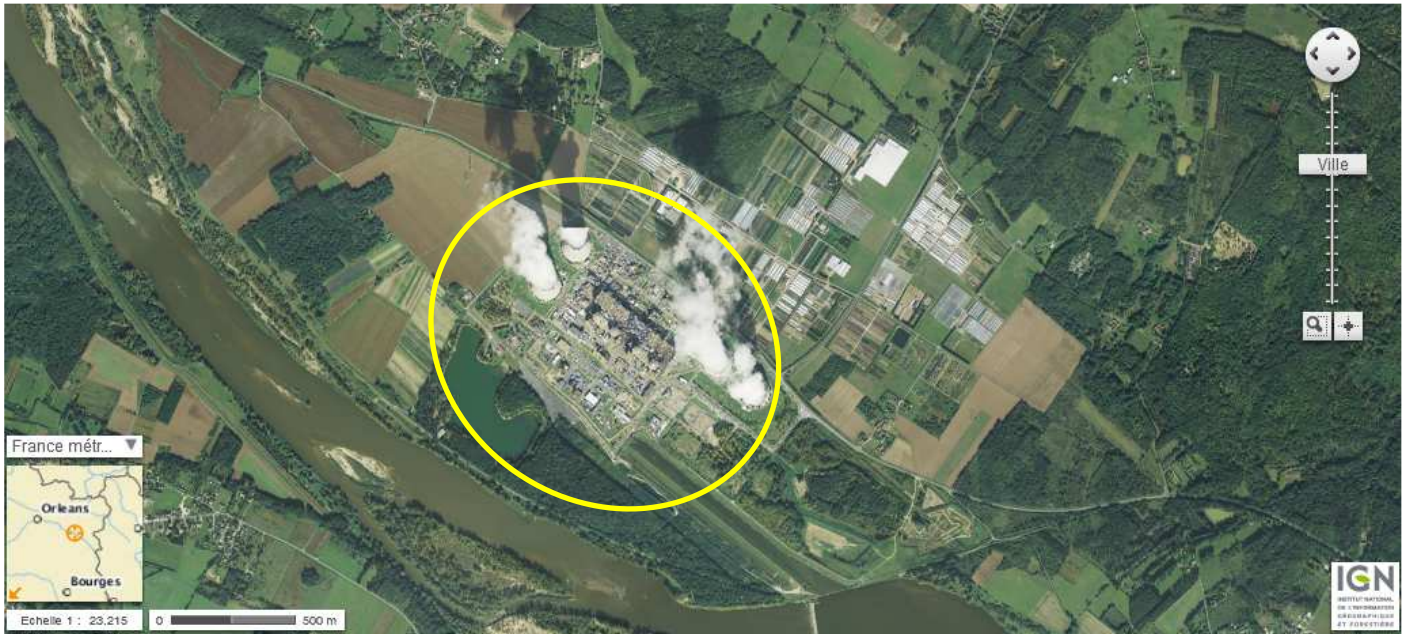
Cet état des risques est basé sur les seuls documents relatifs aux risques naturels et technologiques (PPR, zones de sismicité) mis à disposition par les sites des autorités (préfecture, DDTM, Prim.net). Par conséquent, nous n'avons mené aucune étude spécifique sur le site de cette centrale.

Document réalisé par Cédric Moro



www.i-resilience.fr

LOCALISATION DE LA CENTRALE



Localisation de la centrale sur la photographie aérienne et la carte IGN (© IGN).

LOCALISATION DE CENTRALE AU REGARD DES PPR ET ZONES DE SISMICITE



Direction
Départementale
de l'Équipement
du Loiret
SAURA

PREFECTURE DE LA REGION CENTRE
ET DU LOIRET

PLAN DE PREVENTION DU RISQUE D'INONDATION DE LA VALLEE DE LA LOIRE

DOCUMENT GRAPHIQUE

COMMUNE DE DAMPIERRE EN BURLY

NIVEAUX D'ALEA

1 Aléa faible	2 Aléa moyen	3 Aléa fort	4 Aléa très fort
------------------	-----------------	----------------	---------------------

profondeur de
submersion < 1m
sans vitesse
marquée

profondeur de
submersion
comprise entre
1 et 2 m avec
vitesse nulle à
faible ou
profondeur < 1m
mais avec vitesse
moyenne à forte

profondeur de
submersion
> 2m avec vitesse
nulle à faible ou
profondeur < 2m
avec vitesse
moyenne à forte
zone de dangers
particuliers bande
de 300m en
arrière des levées

profondeur de
submersion > 2m
avec vitesse
moyenne à forte
zone de dangers
particuliers aval de
déversoir, débouché
d'ouvrages

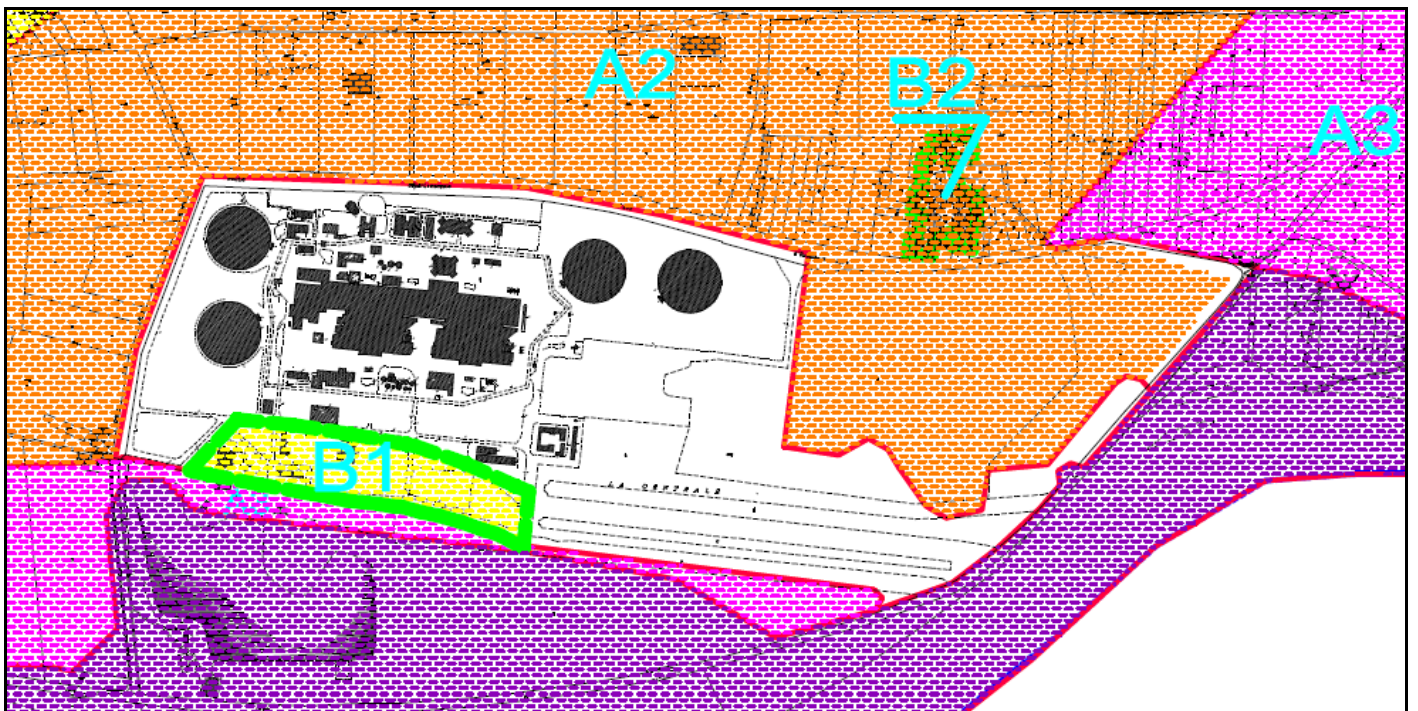
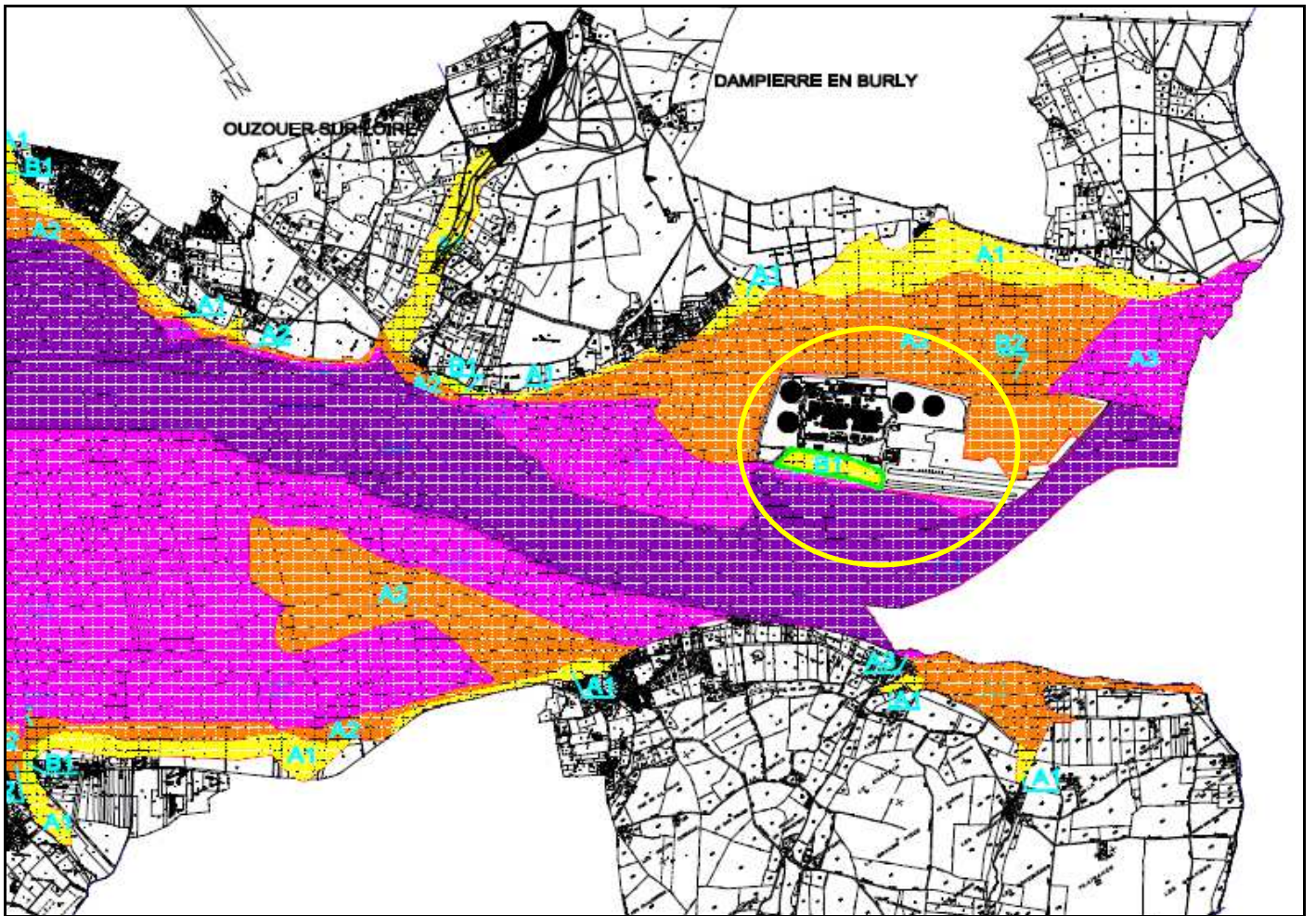
Zone A	A1	A2	A3	A4
Zone B	B1	B2	B3	



LIMITE DE ZONE D'ALEA



LIMITE DE COMMUNES



La centrale se situe dans la plaine inondable de la Loire.

PREFECTURE DU LOIRET

NOTE DE PRESENTATION DU PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION DE LA VALLEE DE LA LOIRE

VAL DE SULLY

La commune est couverte par le Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) du val de Sully dans le département du Loiret, défini à partir de la connaissance des plus hautes eaux connues et délimité dans les documents graphiques.

Le PPRI définit deux types de zone

la zone A à préserver de toute urbanisation nouvelle pour laquelle les objectifs sont, du fait de son faible degré d'équipement, d'urbanisation et d'occupation :

- la limitation d'implantation humaine permanente,
- la limitation des biens exposés,
- la préservation du champ d'inondation,
- la conservation des capacités d'écoulement des crues.

Dans toute cette zone, en vue d'une part, de ne pas aggraver les risques ou de ne pas en provoquer de nouveaux et assurer ainsi la sécurité des personnes et des biens, et d'autre part, de permettre l'expansion de la crue :

- toute extension de l'urbanisation est exclue.
- aucun ouvrage, remblaiement ou endiguement nouveau qui ne serait pas justifié par la protection des lieux fortement urbanisés ou qui ne serait pas indispensable à la réalisation de travaux d'infrastructures publiques ne pourra être réalisé.
- toute opportunité pour réduire le nombre et la vulnérabilité des constructions déjà exposées devra être saisie, en recherchant des solutions pour assurer l'expansion de la crue et la sécurité des personnes et des biens.

la zone B constituant le reste de la zone inondable pour laquelle, compte-tenu de son caractère urbain marqué et des enjeux de sécurité, les objectifs sont :

- la limitation de la densité de population,
- la limitation des biens exposés,
- la réduction de la vulnérabilité des constructions dans le cas où celles-ci pourraient être autorisées.

NOTE DE PRESENTATION DU PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION DE LA VALLEE DE LA LOIRE

VAL DE SULLY

Les zones A et B sont divisées en fonction de l'aléa

_ 1 = aléa faible, pour une profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée,

_ 2 = aléa moyen, pour une profondeur de submersion comprise entre 1 et 2 m avec une vitesse nulle à faible ou profondeur inférieure à 1 m avec une vitesse marquée,

_ 3 = aléa fort, pour une profondeur de submersion supérieure à 2 m avec vitesse nulle à faible ou profondeur comprise entre 1 et 2 m avec des vitesses moyennes ou fortes, plus une bande de 300 m derrière les levées,

_ 4 = aléa très fort (uniquement dans la zone A), pour une profondeur supérieure à 2 m avec une vitesse moyenne à forte, plus les zones de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages).

Effets du PPRI


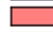





Le présent P.P.R. vaut servitude d'utilité publique en application de l'article 40-4 de la loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre les incendies et à la prévention des risques majeurs. Il est annexé aux plans d'occupation des sols conformément à l'article L. 126-1 du code de l'urbanisme.

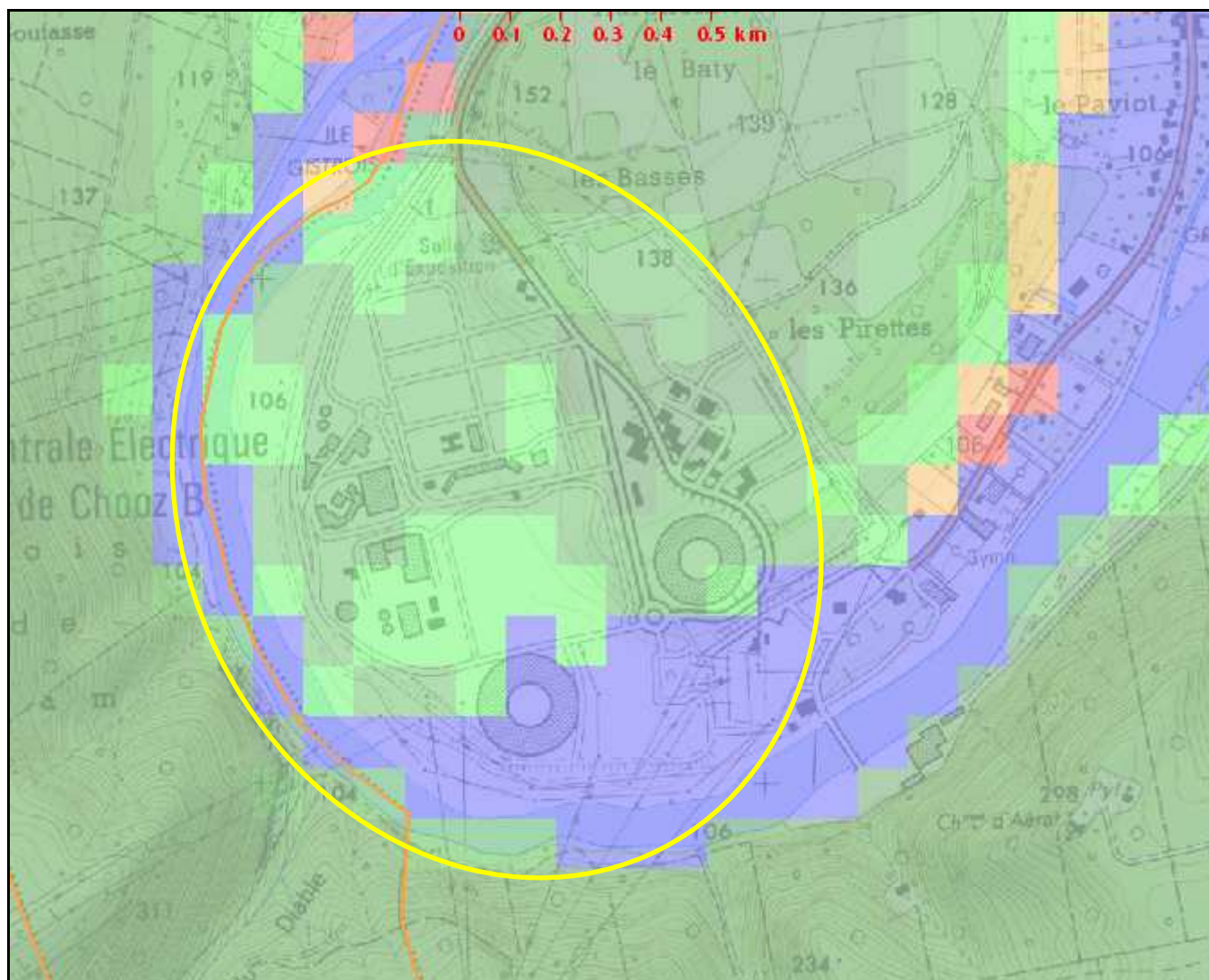
Les dispositions du P.P.R. s'ajoutent aux dispositions du POS et se substituent à elles lorsqu'elles lui sont contraires. Les prescriptions du PPR ne font pas obstacle à l'application de règles plus contraignantes.

Le non respect des prescriptions de ce plan est puni des peines prévues à l'article L.480-4 du même code.

LOCALISATION DE CENTRALE AU REGARD DU RISQUE DE REMONTEE DE NAPPE

Légende des remontées de nappes

-  Nappe sub-affleurante
-  Sensibilité très forte
-  Sensibilité forte
-  Sensibilité moyenne
-  Sensibilité faible
-  Sensibilité très faible
-  Non réalisé



 La centrale se situe en zone d'aléa moyen à très fort de remontée de nappe.